



Dossier d'appel à candidature

MG2T Management Centre-Ville

Situation en 2018

- Nous avons mis en place le management de centre-ville depuis le .../.../...
- ➔ Nous avons besoin de franchir une nouvelle étape

- Nous voulons mettre en place le management de centre-ville

Sommaire

1. Présentation du MG2T	P. 3
2. Contexte de l'appel à candidature	P. 3
3. Objet de l'appel à candidature	P.4
4. Déroulement du processus de candidature	P. 6
5. Dossier de candidature.....	P. 7

1. Présentation du MG2T

M= management
G= Gestion
2= Public et privé, partenariat
T=Territoire, Transversalité

3

Le MG2T est un centre de ressources partenarial à l'initiative de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Région Auvergne-Rhône-Alpes, de la DIRECCTE, de la Région Auvergne-Rhône-Alpes et de la Chambre Régionale de Métiers et de l'Artisanat d'Auvergne-Rhône-Alpes pour inciter les collectivités à instaurer des processus de travail de management de centre-ville et soutenir les organisations existantes par la capitalisation, la mutualisation et l'essaimage.

L'objectif de l'appel à candidature MG2T est d'inciter les collectivités territoriales (Communes, EPCI) à initier et à créer de nouvelles gouvernances publiques/privés (villes, consulaires, commerçants, associations, habitants, propriétaires...) sur leur territoire pour partager un projet commun de leur cœur de ville favorisant la redynamisation du centre-ville, des centre-bourg et de leurs activités, ainsi que la création de partenariats publics privés.

2. Contexte de l'appel à candidature

L'attractivité des centres-villes et centres-bourgs est en baisse : étalement urbain, développement de la périphérie, e-commerce, modification des modes de consommation... Ce constat s'explique par une multitude de raisons :

- Les investisseurs ne sont pas toujours sensibles à la question des centres-villes notamment des petites et moyennes villes. Il est souvent plus simple de trouver du foncier disponible, vierge de toute construction, accessible et non contraint en périphérie.
- Les commerçants présents dans les centres-villes et centres-bourgs ne sont pas toujours en capacité d'investir
- De nombreuses fonctions et services ont quitté les centres-villes pour aller en périphérie

Une prise de conscience s'est opérée pour rechercher des solutions pérennes à cette baisse d'attractivité. La recherche de solutions nécessite créativité et esprit positif pour proposer des réponses qui devront faire mieux avec moins.

Dans ce contexte, la mise en place d'un management de centre-ville/bourg et de territoire mobilise et interroge les acteurs locaux sur le rôle à donner à leur centralité. La méthodologie proposée par

le MG2T leur permet de définir plus facilement le cap qu'il faut prendre ensemble de façon à redynamiser le cœur de ville de façon durable.

Pour ce faire, le management de centres-villes et de centres-bourgs :

- Favorise la collaboration et la mutualisation. Il crée un réseau d'acteurs partenaires favorisant le développement du centre-ville et/ou du centre-bourg. Il crée des lieux d'échanges et de concertation permettant une réelle appropriation des actions entreprises,
- Permet une meilleure intégration des projets d'investissement (publics et privés) en centre-ville pour favoriser leur cohésion et les effets d'entraînement,
- Facilite la mise en place des outils d'observation et de connaissance du centre-ville, et amène des éléments d'aide à la décision des membres partenaires,
- Permet de formaliser un plan d'action partagé entre les acteurs publics et privés à court, moyen et long termes,
- Développe un environnement favorable aux utilisateurs et investisseurs et permet ainsi aux activités de se développer et rester compétitives,
- Permet d'apporter aux usagers du centre-ville et du centre-bourg, une qualité de service attendue dans les espaces de la centralité, en faisant de leur satisfaction un moteur de développement,

4

Tout cela induit de nouvelles pratiques de travail, décloisonnées, transversales et focalisées sur un projet global de centralité où chacun continue de prendre sa part et où de nouvelles actions collectives émergent. Chaque territoire ayant son identité, avec ses acteurs, et son contexte, les stratégies développées sont spécifiques et les positionnements **très différents d'un territoire à l'autre**. La réponse apportée par le MG2T sera donc adaptée à chaque situation.

3. Objet de l'appel à candidature

De nombreuses collectivités se posent la question de la mise en place d'un management de centre-ville sur leur territoire.

Le présent appel à candidature a vocation à accompagner la collectivité dans sa réflexion et dans les étapes de mise en œuvre du dispositif de management de centre-ville. **Il s'agit d'un accompagnement technique, sous forme d'ingénierie.**

Il vise la bonne appréhension par la collectivité des fondamentaux du dispositif, la mobilisation des acteurs clés, l'identification des facteurs de succès d'une telle démarche, les atouts qu'elle pourra en tirer et les écueils à éviter. L'accompagnement a vocation à permettre la formalisation d'une stratégie et d'un plan d'action partagés dans le cadre d'une organisation transversale. Il sera ponctué par l'organisation de réunions de travail et de comités de pilotage réguliers sur le territoire.

En outre, le centre de ressources pourra mener des appuis ponctuels pour les autres territoires dans la limite de ses disponibilités.

Territoires éligibles :

- 1) Les territoires n'ayant pas encore amorcé de démarche de management de centre-ville pourront être accompagnés dans la mise en œuvre opérationnelle de cette démarche.
- 2) Les territoires bénéficiant déjà d'un management de centre-ville peuvent répondre à cet appel à candidature pour travailler sur une problématique particulière, accompagner une période de transition ou encore réaliser un audit de leur organisation dans le cadre de leur démarche d'amélioration continue.

5

Modalité : L'accompagnement étant spécifique à chaque territoire, suite à la sélection de la candidature et avant la signature de la convention, un travail d'identification plus précise et de formalisation des besoins du territoire sera conduit (étape de préparation).

Sélection des dossiers : 4 à 8 dossiers de candidatures seront retenus à l'issue du comité de sélection qui aura lieu le lundi 26 Mars.

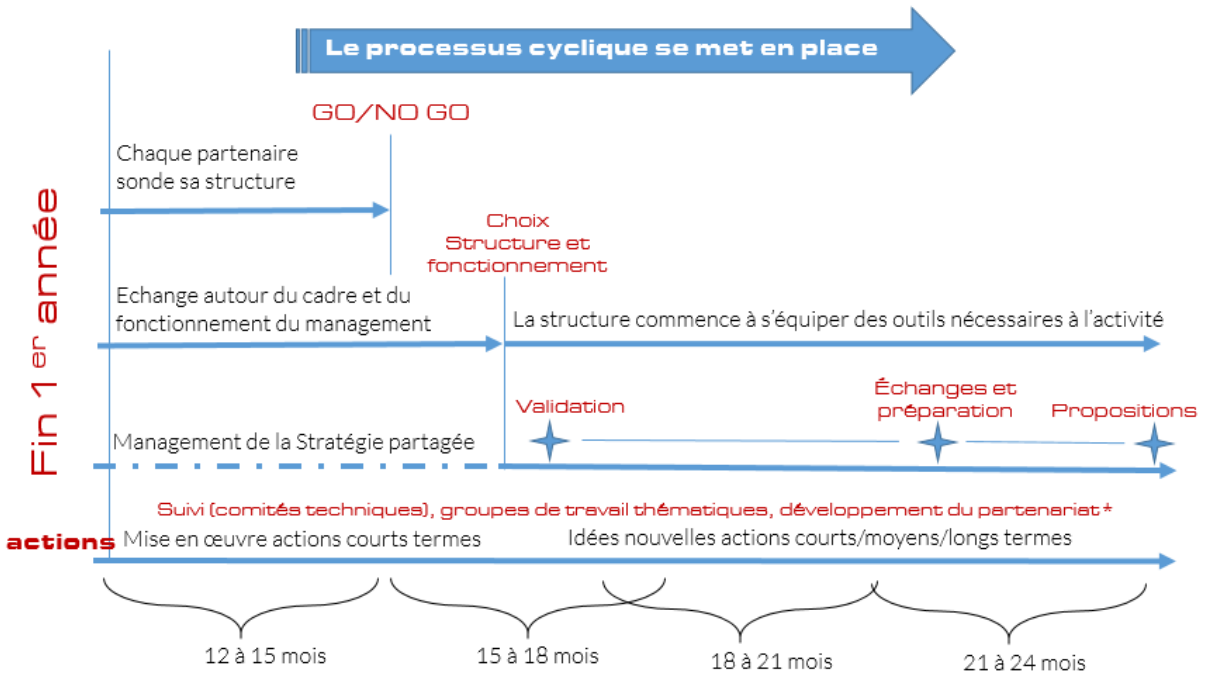
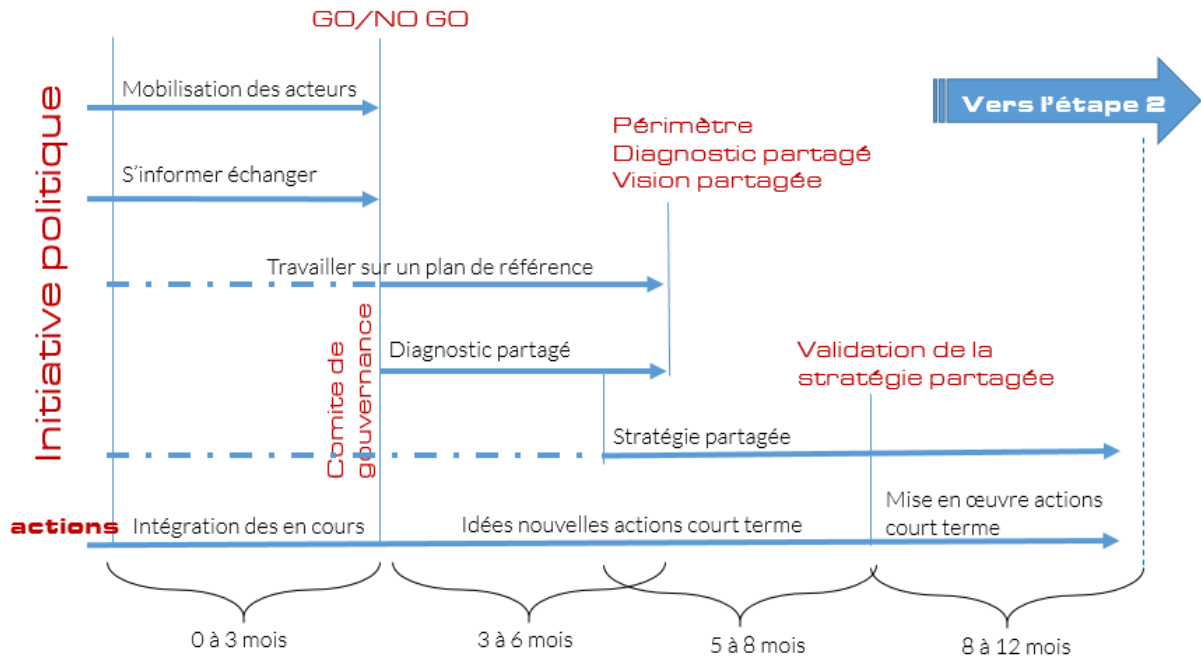
Durée de l'accompagnement : environ 12 mois

Les étapes :

L'accompagnement comprend, en fonction des besoins, les étapes suivantes :

1. Initiation et mobilisation par la formalisation de l'engagement dans la démarche
2. Concrétisation des domaines d'activités, des usages et des périmètres de centralités sur un plan de référence
3. Mobilisation, information et échanges des acteurs clés,
4. Mise en place d'un Comité de pilotage public privé, diagnostic, vision et stratégie partagés
5. Mise en œuvre des premières actions partagées et structuration de l'organisation du management de centre-ville
6. Poursuite des actions, développement des partenariats, mise en réseau avec les autres structures de management de centre-ville

Le contenu de chaque étape sera discuté lors de la phase de préparation (1), certaines tâches pouvant être facultatives en fonction de la maturité du site, de ses besoins et de son état d'avancement.



4. Déroulement du processus de candidature

La découverte du dispositif (avant l'appel à candidature)

Pour aider les territoires dans leur prise de décision quant à un dépôt de candidature, ces derniers peuvent :

7

1. bénéficier de **rendez-vous conseil sur site** organisé à la demande pour une information et une sensibilisation aux enjeux du management de centre-ville.

Durée : 1 demi-journée

Cette demi-journée d'information est gratuite

Objectif : Apporter une formation théorique, échanger sur la situation locale et la pertinence d'une candidature et son contenu

2. Assister aux **demi-journées d'information** sur le management de centre-ville

Durée : 2 heures

Contenu :

- Présentation du concept, des éléments clés du management de centre-ville - Diffusion du livret méthodologique MG2T
- Témoignage d'un site existant depuis plusieurs années
- Témoignage d'1 site récemment structuré

Enjeux de ces 2 dispositifs de découverte : les futures parties prenantes doivent mesurer ce sur quoi elles s'engagent, leurs responsabilités dans le partenariat et la dimension stratégique de la démarche. Ces espaces donnent lieu à un temps d'échange.

Sélection des territoires

Les candidatures seront examinées par un comité de sélection composé de la DIRECCTE Auvergne-Rhône-Alpes, de la Région Auvergne-Rhône-Alpes, de la CCI Auvergne-Rhône-Alpes, de la Chambre de Métiers et de l'Artisanat Auvergne-Rhône-Alpes et de la Caisse des dépôts et consignation.

Ce comité se réunit tous les trimestres.

Une présence du binôme élu/technicien du territoire candidat (accompagnants de la démarche), éventuellement accompagnés d'autres partenaires, pourra être demandée pour une présentation devant le comité de sélection.

Une réponse définitive sera donnée dans les 8 jours suivant le comité de sélection.

Critères de sélection :

- o Présenter un **engagement formel de la Commune et de l'EPCI à mettre en œuvre un management de centre-ville**
- o Bénéficier d'un centre-ville bénéficiant d'au moins 100 commerces
- o Avoir une zone de chalandise d'au moins 25 000 habitants
- o S'appuyer sur les acteurs clés du territoire: collectivité, chambres consulaires, entreprises, fédérations des commerçants, associations (culturelles, touristiques, de quartiers, d'entreprises...) etc...

Conventionnement

La sélection des projets est soumise à la signature d'une convention d'accompagnement comportant les engagements réciproques de la CCIR et de la collectivité territoriale lauréate.

La convention sera tripartite et devra être signée avec la Commune et l'EPCI, de façon à formaliser les engagements pris.

Un dispositif de management de centre-ville repose sur une forte implication des acteurs au niveau local et une disponibilité des interlocuteurs ressources territoriaux. Si ces prérequis ne devaient pas être durablement assurés au cours de l'accompagnement, les engagements des parties pourront être révisés.

5. Dossier de candidature :

Le dossier de candidature devra impérativement préciser les noms et les coordonnées des accompagnants de la démarche (binôme élu/technicien) :

Fonction(s)	Nom prénom	Mail	Téléphone

Présentation du site de projet :

Le dossier doit apporter les éléments suivants concernant le ou les centralités concernées par le présent appel à candidature :

- o Présentation du site de projet : situation géographique et économique, organisation administrative, Les chiffres clés du territoire : démographie, emplois, revenus, zone de chalandise, nb de commerces
- o Eléments SCOT et PLU



- o Les enjeux stratégiques de développement du territoire et les projets structurants
- o les actions en cours (études, investissement, dispositifs mobilisés...) et les résultats attendus
- o Les études disponibles (potentiel dév. éco, projet de revitalisation en cours ou à venir)
- o L'Identification des acteurs clés du territoire
- o Les attentes, besoins et motivations par rapport au management de centre-ville

Ces éléments permettront au comité de sélection d'orienter ses choix quant à la désignation des sites.

10 pages maximum (hors annexes)

9

Dépôt des candidatures

Les dossiers de candidatures devront être adressés par courrier électronique à l'adresse suivante : c.letoux@auvergne-rhone-alpes.cci.fr

Avant le 20 Mars 2018